MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DU CADASTRE MINIER

SERVICE DU CADASTRE MINIER

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

ARRETE N° 268 /26/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM

PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ARRETE N°372/24/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM DU 5 novembre 2025, PORTANT ATTRIBUTION DE DEUX (2) PERMIS D'EXPLOITATION SEMI-MECANISEE POUR L'OR ET DIAMANT A LA COOPERATIVE MINIERE BE YALOKE « CMBY »

LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;

Vu la Loi n° 24.008 du 21 août 2024, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;

Vu le Décret n° 23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;

Vu le Décret n° 26.141 du 15 mai 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 26.146 du 21 mai 2026, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement et son modificatif subséquent ;

Vu le Décret n° 23.148, du 19 Juin 2023, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Mines et de la Géologie et fixant les attributions du Ministre ;

Vu la demande formulée en date du 4 février 2026, par Monsieur **Evra Patrice YANDOBET**, Présidente de la Coopérative Minière BE YOLOKE « CMBY » ;

SUR RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES MINES

ARRETE

Article1er : Les dispositions de l'Arrêté N°372/25/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM du 7 novembre 2025 portant attribution de deux (2) Permis d'Exploitation Semi- Mécanisée à la Coopérative Minière BE YOLOKE « CMBY »sont **modifiées** ainsi qu'il suit :

A	16.9902	5.5798	100
B	17.0007	5.5798	
C	17.0027	5.5728	
D	16.9921	5.5718	

RC2-925-25 YALOKE			
Points	Longitude Est	Latitude Nord	Aires (ha)
A	16.9921	5.5718	100
B	17.0027	5.5728	
C	17.0047	5.5642	
D	16.9941	5.5630	

Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 18 JUIN 2026

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ★ MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE ★ Le Ministre

Rufin BENAM-BELTOUNGOU
Ministre Chargé des Mines et de la Géologie